

Situations évoquées au Cercle de Silence du mardi 24 Avril 2012

Risque de démembrement pour une famille vénissienne

Deux enfants, Djelika, 5 ans et Siriman, 3 ans sont nés et ont grandi en France. Djelika, née en 2007, est scolarisée en moyenne section à l'école Jean Moulin de Vénissieux et Siriman, né en 2009, attend avec impatience d'entrer à l'école. Deux enfants qui grandissent à Vénissieux parmi bien d'autres.

Leur père Bakari est en situation régulière, depuis très longtemps en France il est titulaire d'une carte de séjour depuis 20 ans. Leur mère, Aoua Sall habite depuis 9 ans en France, mais la Préfecture ne lui a jamais délivré de titre de séjour. Elle envisage maintenant de l'expulser puisque qu'elle lui a donné une OQTF (Obligation à Quitter le Territoire Français).

Si le tribunal administratif devant lequel est contesté cette OQTF, devait la valider, Aoua Sall serait en danger d'être expulsée et sa famille d'être brisée.

Aoua Sall a quitté le Mali en 2003. Ses parents sont décédés il y a plus de 20 ans... elle n'a plus aucune attache dans sa ville natale, Segou.

Elle a construit sa vie de famille en France, avec son compagnon Bakari. Cette famille est appréciée car elle est très impliquée dans la vie de son quartier.

Rémy est un étudiant congolais. Il a obtenu son master 1 en sciences politiques à l'université Montesquieu Bordeaux IV.

Il est aujourd'hui inscrit en quatrième année de thèse au LAM, centre de recherche de l'Institut d'études politiques de Bordeaux.

Sa thèse sur les enfants soldats doit être soutenue d'ici la fin de l'année 2012. Pour mener à bien ses recherches sur le terrain. Lors de sa thèse, il a bénéficié d'une bourse du gouvernement français. Il est particulièrement qualifié pour un tel travail : de 1997 à 2005 il avait travaillé pour la Croix Rouge Internationale : il s'occupait de la protection des populations civiles, des enfants non accompagnés (ENA) et des enfants-soldats démobilisés.

La France devrait encourager un tel parcours, et s'enorgueillir de ce que Rémy ait choisi de faire sa thèse à Bordeaux. Bien au contraire, Rémy est depuis le 22 février 2012 sous le coup d'une Obligation à quitter le Territoire qui semble d'autant plus injuste qu'elle vient interrompre un parcours d'études assez exemplaire et fait peser sur ce doctorant des conditions incompatibles avec la réalisation de ce travail de thèse. Pire, la police a tenté lundi 16 avril de l'arrêter à son domicile ! Comment dans ces conditions garder la concentration nécessaire à la rédaction d'une thèse ?

Une fois sa thèse soutenue, le projet de Rémy est de retourner en Afrique afin de travailler pour une ONG dans son domaine de spécialité. Tout ce qu'il demande c'est de pouvoir tranquillement et sereinement finir de rédiger son manuscrit.

Lidia est Tchétchène et a dû fuir de Russie en décembre 2007, avec sa fille Iman alors âgée de huit ans. Infirmière, elle a soigné des combattants dans un hôpital et est donc considérée par le pouvoir comme une résistante.

En France, elle a été hébergée au CADA de Fumay, où elle a fait la connaissance de Monsieur Zahir, dit « Malik ». Sa fille et elle se sont installées chez lui, à Givet, où elles vivent désormais. En septembre 2009, un imam a célébré leur mariage.

Iman, que Malik traite comme sa fille, a effectué une partie de sa scolarité en primaire à Fumay, puis à Givet, et elle est maintenant en sixième au collège de Givet et fait du théâtre et de la danse. Elle est heureuse en France et semble ne plus repenser aux drames qui ont contraint sa mère et elle à s'exiler. Elle parle, écrit et lit très bien le français.

Le couple vit sans problème : le mari travaille dans un restaurant et subvient aux besoins du ménage. Lidia, de son côté, souhaite travailler comme aide soignante, et prend des cours de français pour y parvenir.

Le 7 avril dernier, une demande de régularisation à titre humanitaire a été adressée au Préfet. Mais pour toute réponse, le 13 avril, la police s'est présentée à son domicile pour lui notifier en mains propres un arrêté de reconduite à la frontière sans délai, daté du 11 avril, accompagné d'une assignation à résidence, dans l'attente d'une expulsion vers la Tchétchénie.

Cette famille reconstituée sera bientôt démembrée et la petite Iman renvoyée dans un pays qu'elle ne connaît plus et où sa mère risque sa vie.